



Commune de LAURIS

84360 LAURIS

PROCES VERBAL **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 13 avril 2021 à 18h30, en Salle des ARCADES

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 16/03/2021

Délibérations :

1. Délibération validant le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux ayant délégation.
2. Budget Primitif 2021 - Vote du taux des contributions directes.
3. Budget Primitif 2021 - Subventions aux associations.
4. Budget Primitif 2021 - Subventions aux coopératives scolaires.
5. Délibération validant l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal.
6. Délibération validant le budget primitif 2021 de la commune.
7. Délibération validant la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL Energie du Parc Naturel Régional du Luberon.
8. Délibération validant les conventions d'occupation du domaine public de TDF pour les pylônes implantés sur les sites du Rétavon et de Roquefraiche.
9. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2021 – Affectation en section de fonctionnement et d'investissement.

Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : MARIANI-RENOUX Severine, VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, PESQUIES Christine, SEBBAH Didier, DERNIS Thierry

Les Conseillers Municipaux : THEVES Marine, DOUX Laurent, MOULIN Patrick, JUILLARD Lisa, VIGNUALES Francine, LE DU Daniel, RIBERI-PACHECO Gisèle, MAURIN Mireille, ROBINAUD Alain, LARRIVE Gérard, CHARMASSON Florence, COLOMBO Dominique, ESCOFFIER Jade, PHELIPPON Charlotte, BOUAT Dominique,

Procurations : PORTE Roger à ROUSSET André, FERNANDEZ Blaise à PESQUIES Christine, VIDA Boris à COLOMBO Dominique, BONNEVILLE Christine à LE DU Daniel, DESPLATS Gwenola à MARIANI-RENOUX Severine,

Absents Excusés :

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 16/03/2021:

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida)

Délibérations :

1. Délibération validant le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux ayant délégation.

Rapporteur : André ROUSSET

Les indemnités de fonction des élus fixées dans les articles L 2123-23 et L 2123-24 Code Général des collectivités territoriales sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, d'un pourcentage variant selon la population de la collectivité et du type de collectivité.

Le montant maximum mensuel de l'enveloppe globale des indemnités du maire et des adjoints est fixé à 8 984.53€ pour notre strate de population.

L'article L 2123-24.1 du CGCT permet d'attribuer à des conseillers municipaux délégués des indemnités de fonction. Ces indemnités doivent être obligatoirement incluses dans l'enveloppe globale des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021, le choix de baisser de 20% le montant des indemnités a été retenu.

Par conséquent, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des conseillers municipaux délégués se répartira comme suit :

- **Maire** : 40.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Adjoint au maire** : 13.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Conseillers municipaux délégués** : 2.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la répartition de l'enveloppe globale des indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

Adopté à la majorité : 23 pour – 3 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida– M Dominique Bouat)- 1 contre (Mme Jade Escoffier)

2. Budget Primitif 2021 – Vote du taux des contributions directes

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre du vote du budget primitif 2021, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les taux d'imposition des contributions directes pour 2021.

Il convient de préciser que la mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités et de celles des impositions, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale.

Par conséquent, le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux de la TFPB.

Ainsi, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département, soit 28.93% (13.80% Taux communal + 15.13% taux départemental)

Les taux proposés seront les suivants :

- Taxe Foncière bâtie : 30.93%
- Taxe Foncière non bâtie : 34.29%

Adopté à la majorité : 21 pour – 6 contre (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat- Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- M Daniel Le Du – Mme Christine Bonneville)

3. Budget Primitif 2021- Subventions aux associations

Rapporteur : Christine PESQUIES

La baisse globale de l'enveloppe résulte d'un effort fait pour participer à la réduction de l'enveloppe des dépenses de la commune. Toutes les associations ont une subvention inférieure à celle de l'an passé, et certaines ont donné leur accord pour ne pas être subventionnées cette année, consentant qu'il s'agit de la seconde année qui s'annonce particulière..

Toutes les associations à caractère social seront cette année subventionnées par le CCAS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les demandes de subventions des associations dont la liste est jointe à la présente note de synthèse (*Annexe n°1*).

Le montant prévisionnel des subventions aux associations inscrit au BP 2021 s'élève à **29 750€**.

Adopté à la majorité : 21 pour – 6 contre (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat- Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- M Daniel Le Du – Mme Christine Bonneville)

4. Budget Primitif 2021– Subventions aux coopératives scolaires

Rapporteur : Christine PESQUIES

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les versements de subventions aux coopératives scolaires : école maternelle et école élémentaire

Le montant prévisionnel des subventions aux coopératives scolaires inscrit au BP 2021 s'élève à 7 774.00€, la répartition est la suivante :

- Montant versé par enfant : 23€
- Coopérative scolaire école maternelle : 141 enfants X 23 €= 3 243.00€
- Coopérative scolaire école élémentaire : 197 enfants X 23€= 4 531.00€

Adopté à l'unanimité

5. Délibération validant l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'affectation du résultat de l'exercice 2020 en recettes d'investissement du BP 2021. Ce résultat s'élève à 54 409.55€

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida– M Dominique Bouat- Mme Jade Escoffier)

6. Délibération validant le budget primitif 2021 de la commune

Rapporteur : Christine PESQUIES

Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors de notre débat d'orientation budgétaire, nos finances sont fortement contraintes par la baisse drastique des dotations de l'État durant ces dernières années.

Pour autant les besoins de nos populations sont toujours aussi importants et légitimes. Des investissements nécessaires (comme la cantine, la réfection des toitures des bâtiments municipaux, la rénovation du vieux village, le parc de loisirs, etc.) et imprévus comme les terrasses du château, ont été réalisés.

Ces engagements pour notre village ont été effectués malgré la baisse de nos dotations ce qui a fortement contraint nos finances. Mais malgré ces engagements très lourds nous terminons l'exercice 2020 qu'avec un déficit de - 217 015 €.

Malheureusement, nous pensons que nous ne retrouverons pas des dotations de l'Etat à la hauteur des besoins financiers de notre commune, nous avons engagé un travail de fond rigoureux sur nos finances.

Notre objectif est de faire au mieux avec nos modestes moyens. Nos investissements, notre fonctionnement budgétaire doivent gagner en efficacité et pour cela nous allons mettre en œuvre une politique de projection et de programmation sur plusieurs années des projets les plus importants. Je pense aux projets qui ont été portés par la population du village lors des élections municipales de 2020.

Nous allons travailler élus et agents de la commune, que nous remercions pour leur investissement, à limiter au maximum certaines dépenses avec comme objectif de gagner 10% sur les dépenses de fonctionnement. Cela nécessite une mobilisation de toutes et de tous au service de la population.

Nous avons fait le choix cette année de baisser nos indemnités d'élus (qui couvrent une partie de nos frais d'engagement au service de la collectivité) de 20%.

Nous ferons aussi en sorte de mutualiser autant que possible et sans que cela ne grève les conditions de travail ou le service rendu à la population, les missions de nos agents. Nous n'avons par exemple pas remplacé le poste du pôle enfance jeunesse qui était vacant grâce à l'investissement des agents en poste et à leur compétence. Cela n'a en rien réduit le service rendu malgré les conditions sanitaires difficiles.

Notre objectif de 2021 est de récupérer une marge d'autofinancement pour assurer un équilibre des finances pour investir pour les années qui arrivent.

Au vu des investissements importants réalisés ces dernières années, nous allons réduire la voilure pour nous concentrer sur les services rendus à la population et l'animation du village pour cette année 2021.

Il nous faut préparer le retour à la vie collective, pour permettre à nos villageois de se retrouver dans leur village, de fréquenter à nouveau les animations de celui-ci.

Nous investirons pour cette année 180 000 euros affectés en priorité à nos écoles, nos enfants sont notre avenir et ne peuvent attendre.

Pour cela, nous vous avons demandé de valider la participation de la commune au socle numérique, il nous faut faire l'avance avant de percevoir la subvention. L'ouverture de la 6^{ème} classe en maternelle, il faut tout l'équipement. Et les travaux impondérables tels que ceux de la voirie.

Les restes à réaliser 2020 sont la fin du programme de construction du restaurant scolaire et celui de réaménagement des jardins du Château.

Ce budget est guidé par notre ambition à l'amélioration de la qualité de vie de nos populations et les projets pour lesquels elles ont voté, mais il est aussi guidé par notre esprit de responsabilité.

La baisse des dotations de l'État nous contraint à faire mieux avec moins chaque année. Une fois encore nous sommes appelés à relever ce défi, à être créatifs, déterminés, solidaire pour notre village, pour ses aînés, pour ses actifs, pour ses associations, pour ses enfants, pour nos commerces, nos artisans, nos agriculteurs, pour nous toutes et tous.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le budget primitif 2021 joint à la présente note de synthèse (*Annexe n°2*).

Les équilibres prévisionnels du BP 2021 sont les suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses prévisionnelles : 3 923 804.00€
 - Recettes prévisionnelles : 3 923 804.00€
- Section d'investissement :
 - Dépenses prévisionnelles : 1 610 186.82€
 - Recettes prévisionnelles : 1 610 186.82€

Adopté à la majorité : 21 pour – 6 contre (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat- Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- M Daniel Le Du – Mme Christine Bonneville)

7. Délibération validant la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL Energie du Parc Naturel Régional du Luberon

Rapporteur : Thierry DERNIS

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL énergie (Services d'Economies Durables En Luberon).

Les communes adhérentes bénéficient de l'action de terrain d'un « conseiller énergie partagé », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,

- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie du Luberon)

Les résultats obtenus sont très satisfaisants et les services proposés par le Parc permettent aux collectivités adhérentes de maîtriser leurs consommations et dépenses d'énergie de façon efficace.

Les économies financières et énergétiques sont notables, montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe...). Le taux d'accès à des subventions pour réaliser des travaux de rénovation est également supérieur lorsqu'une commune est dans le dispositif SEDEL énergie.

Aussi, le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider un avenant permettant de prolonger l'adhésion à ce service selon les modalités suivantes :

- Tarif d'adhésion à 2€10 par habitant
- Prolongation de la convention sur la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

8. Délibération validant les conventions d'occupation du domaine public de TDF pour les pylônes implantés sur les sites du Rétavon et de Roquefraiche

Rapporteur : Christine PESQUIES

La commune de Lauris est liée avec TDF par des conventions d'occupation du domaine public pour des pylônes aménagés en vue de recevoir des stations radioélectriques, sur deux sites : Retavon et Roquefraïche.

Il convient de renouveler ces deux conventions selon les modalités suivantes :

- Parcelle A-10, 400m², Lieudit La Montagne : nouveau BAIL sur 20 ans avec un loyer à 10 500€ net/an
- Parcelle 822A-C, 50 m², Lieu-Dit Quartier les Messeguières : renouvellement sur 12 ans de la Convention

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le renouvellement de ces conventions

Adopté à la majorité : 26 pour – 1 abstention (Mme Jade Escoffier)

9. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2021 – Affectation en section de fonctionnement et d'investissement

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de Concours 2021 selon la répartition suivante :

- Fonds de concours d'un montant de 50 000€ affecté en recettes dans la section de fonctionnement.
- Fonds de concours d'un montant de 55 019€ affecté en recettes dans la section d'investissement : financement un programme de travaux de réhabilitation du Centre Ancien 4^{ème} tranche.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- M le Maire présente les questions du Mme Jade Escoffier et M Dominique Bouat :

- Le port du masque :

Le port du masque est-il obligatoire dans les rues du village ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'informations à ce propos sur les panneaux municipaux, cela éviterait tout malentendu auprès des citoyens.

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du territoire par arrêté préfectoral, de ce fait, il est obligatoire dans les rues de la commune. Un rappel de cette règle sera effectué par voie d'affichage aux entrées de ville.

- Le château :

La vétusté des volets du château laisse penser à un délabrement de la bâtisse, serait-il possible de redonner un peu de jeunesse par une peinture appropriée à ces dits volets ? ce château avec ses jardins à proximité pourrait être le fleuron de notre village et inciter les touristes à sa découverte.

M le Maire prend bonne note de ces observations, la possibilité d'un chantier bénévole ou participatif pourra être envisagée pour ce bâtiment communal. Cependant, la problématique n'est pas seulement la peinture de ces volets, mais leur état général très vétuste. Il conviendrait de prévoir leur remplacement, et cela nécessitera une enveloppe budgétaire conséquente.

- Parc de jeux :

Les enfants sont en congés depuis ce weekend et astreints à un confinement ; les rassemblements de plus de 6 personnes sont réglementés, le parc restera-t-il ouvert jusqu'à 19 heures ou bien fermé durant le confinement ?

La commune respecte les instructions préfectorales sur les lieux ouverts ou non au public, les aires de jeux ne sont pas concernées par des mesures de fermeture durant cette nouvelle période de confinement.

- Les commerces :

Certains commerçants possédant une terrasse et subissant depuis de nombreux mois les directives « covid » demandent à nouveau une exonération de leur taxe « terrasse ».

en 2020, la municipalité a tenu compte de leurs difficultés, réitérerez-vous à nouveau cet aide en 2021 ?

M Laurent Doux précise que la commune mène un travail avec les commerçants, depuis l'année dernière, à trouver des solutions avec eux et pour eux en adaptant les contraintes sanitaires nationales aux besoins de notre village. Pour rappel, en 2020, 4 commerces ont vu leur terrasse s'agrandir et être exonéré, un autre avoir l'esplanade des escaliers de la mairie et un dernier prêt de chaises.

Actuellement, nous avons 7 commerces (2 bars, 2 pizzerias à emporter, 2 restos + 1 café (The Ours fermé dont on ne se sait pas officiellement s'il pourra rouvrir) susceptibles de demander un agrandissement sur le domaine public. Dès fin mars, nous avons commencé l'écoute auprès des commerces et cela va se poursuivre. A ce jour, 1 commerce demande à s'agrandir. Les 2 bars fermés seront contactés par téléphone.

Avant de prendre des décisions, il convient d'avoir un retour de l'ensemble des commerces (pérennité de leur activité, mesures à prendre en cas de réouverture, modèle économique...). En effet, chacun a un modèle économique propre; et pour certain agrandir serait synonyme de mise en difficulté (volume de vente par rapport à la capacité de production induirait embaucher une personne).

- Courrier de la Pharmacie

M le Maire donne lecture d'un courrier adressé à Mme Jade Escoffier par M Mak Sylvain, pharmacien de la commune s'inquiétant du « désert médical » en train de se mettre en place sur la commune de Lauris.

M le Maire précise qu'il l'a reçu, avec M. Didier SEBBAH, à de nombreuses reprises pour cette question. De nombreuses solutions et accompagnement ont été proposées : mise à disposition d'un appartement pour un médecin dans les locaux du 1er étage de l'école, contact avec de nombreuses professions médicales potentiellement intéressées pour s'installer sur la commune, accompagnement dans le recherche de locaux professionnels, accompagnement auprès de la Préfecture pour un dossier d'extension des locaux attenant à la pharmacie pour des cabinets médicaux (à ce jour, la Préfecture reste dans l'attente des compléments d'informations sur ce dossier de la part de M. MAK).

La commune est donc bien consciente de cette problématique et reste active dans la gestion de ce dossier.

- M le Maire présente les questions du Mme Dominique Colombo et M. Boris Vida :

- Combien ont couté les travaux de la cantine, coût matériel, coût des travaux d'aménagement, d'équipement, VRD ?

M. le Maire présente les montants détaillés du marché de travaux de construction du restaurant scolaire :

• Marché de travaux (17 lots)	:	1 865 984.60€ TTC
• Marché de maîtrise d'œuvre	:	201 768€ TTC
• Mission Contrôle Technique	:	12 810€ TTC
• Mission SPS	:	10 194€ TTC
• Déplacement transformateur ENEDIS	:	194 248.17€ TTC

Soit un total de marché de travaux de : 2 285 004.77€ TTC

- Les laurisiens nous demandent que vous précisiez par courrier où en est le PLU ?
Combien de permis de construire ont été délivrés depuis le début de l'année ?

M. Serge Vanneyre précise que le dossier de PLU est à la phase d'arrêt, et suite aux observations transmises par les servies de l'Etat sur ce projet d'arrêt, il convient de reprendre le projet PLU à ce stade de travail. Une réunion de la Commission Urbanisme sera programmée avant la fin de mois d'avril, afin d'envisager un projet arrêté soumis à l'enquête publique avant la fin d'année 2021.

- Nous voudrions savoir par souci de transparence le montant en € des indemnités de chacun des élus ?

Le % de l'indice brut terminal de la fonction publique n'est pas très parlant.

S'agissant d'une baisse de 20% de l'indemnité de fonction de maire et des adjoints, ce point a été évoqué lors du vote de la délibération n° 1.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h15

Secrétaire de séance : Mme Christine PESQUIES

M le Maire : Mr ROUSSET André

